

Demande d'adhésion à l'association Les Plus Beaux Villages de France®

AU TITRE DU COLLEGE N°4 DES PRESTATAIRES



Année 2019

Devenez partenaire des Plus Beaux Villages de France !

Depuis sa création en 1982, le réseau Les Plus Beaux Villages de France® poursuit un objectif statutaire de **développement économique** de ses communes membres, tout en veillant à la protection et à la promotion du patrimoine de ces lieux d'exception.

Extrait des statuts : Les Prestataires qui, en tant que personne physiques ou morales, adhèrent à l'objet de l'association et deviennent partenaires de sa stratégie de développement des villages. Ils constituent le collège n°4 des membres statutaires.

QUI PEUT ADHERER ?

Aux côtés des **collectivités** qui représentent les villages classés, et des **particuliers** qui soutiennent l'association en tant que membres du Club des Amis, les **acteurs locaux** (ou prestataires) constituent un des collèges de membres « associés » à la stratégie des Plus Beaux Villages de France.

Ainsi, toute **personne physique ou morale** ayant une **activité liée à la stratégie de développement des Plus Beaux Villages de France** (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, artisans d'art, associations d'animation du patrimoine, sites de visite, prestataire d'activité...) peut faire une demande d'adhésion.

MONTANT DE L'ADHÉSION

Le montant de l'adhésion est fixé à **50€ par an**. En retour, l'association vous propose un panel de **prestations et avantages**.

Pourquoi adhérer ?

En adhérant, vous **participez à la dynamique économique** engagée par votre village grâce à son classement parmi « Les Plus Beaux Villages de France ». En retour, vous **bénéficiez des retombées positives de la marque « Les Plus Beaux Villages de France® »** en matière d'image, de **notoriété** et d'**activité**.

1. Bénéficiez de la visibilité accordée aux membres partenaires du programme de fidélité du Club des Amis¹

Sous réserve de la validation de votre adhésion et de votre offre Privilège par la Commission Développement (voir « Critères de sélection des offres « Privilège » ») votre établissement / activité bénéficie des avantages suivants :

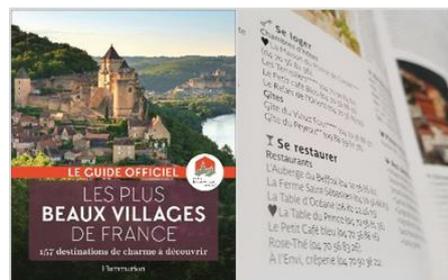


✓ Un visuel « Partenaire du Club des Amis » millésimée

A afficher **dans votre établissement** sous forme de vitrophanie, ou **sur votre site Internet**, sous format Jpeg.

✓ Une distinction sur le guide officiel de l'association

Si vous adhérez **avant le 15 octobre**, votre établissement sera identifié avec un ♥ sur le **guide officiel** (éd. Flammarion), vendu à plus de 15 000 exemplaires par an.



MAS DE L'OULIVIÉ

Hôtels - restaurant

Cet hôtel 4* de charme, situé au milieu d'un jardin provençal et d'une oliveraie, dans la vallée en contrebas du village des Baux-de-Provence, offre 5% de réduction sur le séjour des membres du Club des Amis des Plus Beaux Villages de France, à jour de leur cotisation annuelle.

Périodes d'ouverture

• From 1 Jan. 2018 to 31 déc. 2018

Les Arcoules

13520 LES BAUX-DE-PROVENCE

Site web : <http://www.masdeloulivie.com>

Téléphone : 04 90 54 35 78

E-mail : contact@masdeloulivie.com

Fermer Réserver

✓ Une visibilité sur le site Internet de l'association

Votre établissement sera présent sur la page de présentation de votre village, avec une **photo**, un **descriptif**, et les **coordonnées complètes** de votre établissement / activité dans la **rubrique « Nos recommandations »**, ainsi que sur la carte de localisation.

Le site actuel accueille plus d'1,2 million de visiteurs par an. Un nouveau site est en préparation pour fin 2018.

¹ Le Club des Amis des Plus Beaux Villages de France rassemble les particuliers qui, en retour de leur adhésion, bénéficient d'« **offres Privilège** » chez les prestataires partenaires de l'association.

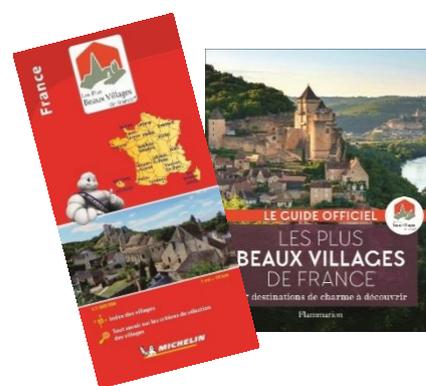
2. Commercialisez votre activité via la place de marché touristique des Plus Beaux Villages de France²

Sous réserve des possibilités techniques, vous pourrez intégrer cette **plateforme de réservation** des Plus Beaux Villages de France. Votre établissement bénéficiera alors du bouton « Réserver » sur le site de l'association, et vos disponibilités seront affichées sur le site <http://site.les-plus-beaux-villages-de-france.org>.



3. Bénéficiez du tarif revendeur des produits sous marque de l'association

Une fois membre, vous vous verrez attribuer un code promo sur le site Internet pour pouvoir commander **les produits sous marque à prix réduit (-20% sur le tarif public)**, dès 4 produits achetés. Et pour vous remercier de votre adhésion, recevez un exemplaire gratuit du **guide (fr.) Flammarion et de la carte Michelin** lors de leur sortie officielle (aux alentours de mars).



4. Recevez toute l'information du réseau

Recevez toutes les informations dédiées aux acteurs locaux, ainsi que la **lettre électronique interne « PointCom »** (4 fois par an), et la **lettre électronique grand public « Vivons l'Exception ! »** (6 fois par an).

² La place de marché des Plus Beaux Villages de France, dédiée aux hébergeurs et activités à billetterie, est une plateforme de réservation en direct, fonctionnant avec l'Open System. Des solutions de réservation professionnelles peuvent être compatibles.

Critères de sélection des offres « Privilège »

Hébergements (ouverture 9 mois minimum)

- ✓ Hôtels et résidences de tourisme classés minimum 2*
- ✓ Campings classés minimum 3*
- ✓ Chambres d'hôtes et meublés classées Gîtes de France minimum 3 épis, ou Clévacances minimum 3 clés
- ✓ Autres structures d'hébergement, **sous réserve de la validation par la commission Développement³**

Restaurants (ouverture 9 mois minimum)

- ✓ Restaurants distingués par un des labels, titres ou guides de référence suivants : Maître Restaurateur, Logis (mini 2 cocottes), Bistrots de Pays, Tables et Auberges de France, Qualité France, Guide Michelin, Gault & Millau
- ✓ Restaurants distingués par un autre label ou guide de référence, **sous réserve de la validation par la commission Développement³**

Sites de visite et activités à billetterie

- ✓ Festivals, manifestations à billetterie
- ✓ Musées, écomusées, centres d'interprétation
- ✓ Monuments historiques
- ✓ Parcs et jardins labellisés « Jardins Remarquables »
- ✓ Parcs animaliers
- ✓ Visites guidées des villages
- ✓ Sites de découverte économique labellisés « Entreprise du Patrimoine Vivant » ou « Bienvenue à la Ferme »
- ✓ Tout autres sites ou activités ouverts au public (dont artisans d'art, producteurs...) **sous réserve de la validation par la commission Développement³**

Modalités d'adhésion

① Je m'engage à **proposer une offre Privilège** (réduction ou cadeau de bienvenue) aux membres du Club des Amis des Plus Beaux Villages de France, disposant d'une carte de membre (ci-contre)

② Je complète le **formulaire d'adhésion** (en fin de ce dossier) en indiquant bien mes classements officiels et mes références, et le renvoie au siège secrétariat, si possible **avant le 15 octobre**, accompagné du règlement de la cotisation annuelle

③ J'envoie **un ou plusieurs visuels** de mon activité à cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org, qui serviront pour la promotion de mon établissement sur le site Internet de l'association.

④ Si mon offre Privilège est acceptée par la commission Développement³, je recevrai en début d'année 2019 **une vitrophanie « Partenaire 2019 du Club des Amis »**, à apposer dans mon établissement. Dans le cas contraire, mon chèque me sera retourné.



³ La commission Développement se réserve le droit de refuser toute offre « Privilège » ne correspondant pas aux exigences et aux valeurs portées par Les Plus Beaux Villages de France®.

Formulaire de demande d'adhésion

Activité et classements / références

Activité gérée en régie municipale : oui non

NOTA BENE : les activités gérées en régie municipale n'ont pas besoin de payer leur cotisation pour s'inscrire au programme « Partenaire Privilège », les municipalités étant déjà membres de l'association.

Hébergements :

Je coche le type d'hébergement proposé

- Hôtels
- Résidences de tourisme
- Campings (mini 3*)
- Parcs Résidentiels de Loisirs (mini 3*)
- Villages-vacances (mini 3*)
- Chambres d'hôtes
- Meublés

Je renseigne le classement ou la référence dont mon établissement dispose

- 2* 3* 4* 5*
- 3 épis 4 épis 5 épis
- 3 clés 4 clés 5 clés
- Autre(s) classement(s) ou référence(s) :

Restaurants :

- Maître Restaurateur
 - Logis
 - Bistrots de Pays
 - Guide Michelin (préciser la mention) :
 - Gault & Millau (préciser la mention) :
 - Autres labels ou références en lien avec la restauration :
 -
- Tables et Auberges de France
 - Qualité France

Sites ouverts au public / manifestations à billetterie :

- Festivals, manifestations à billetterie
- Musées, écomusées, centres d'interprétation
- Monuments historiques
- Parcs et jardins : Jardins Remarquables
- Parcs animaliers
- Visites guidées des villages
- Sites de découverte économique : Entreprise du Patrimoine Vivant Bienvenue à la Ferme
- Autre labels ou références en lien avec les sites ouverts au public :
-

Informations générales

Nom de l'établissement :

Adresse :

CP Village :

Tél. : E-mail :

Site Internet :

Période d'ouverture au public : de à 2019

Je soussigné(e), en qualité de, adhère à l'objet de l'association Les Plus Beaux Villages de France®, dont les statuts et le règlement intérieur sont à ma disposition au siège, et engage mon établissement à participer à la stratégie de développement de l'association.

J'inscris cette adresse e-mail (si différente de l'adresse grand public) aux différentes communications qui me seront adressées par l'association dans le cadre des correspondances dédiées aux partenaires de l'association :

Je souhaite proposer l'offre Privilège suivante aux membres du Club des Amis des Plus Beaux Villages de France, disposant d'une carte de membre :

- 5% de remise sur le montant du séjour ou des achats effectués dans mon établissement
- Un apéritif ou un verre de vin offert
- Un tarif réduit de€ au lieu de€ pour la prestation suivante :

Je souhaite être contacté(e) par la chargée de Développement afin d'évaluer les possibilités techniques d'intégrer la place de marché touristique des Plus Beaux Villages de France.

Date, signature et cachet de l'établissement

Dossier à renvoyer avant le 15 octobre 2018
A Les Plus Beaux Villages de France® – 19500 Collonges-la-Rouge
Accompagné de votre règlement de 50€, par chèque bancaire

Visuels de votre activité à envoyer à
cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org